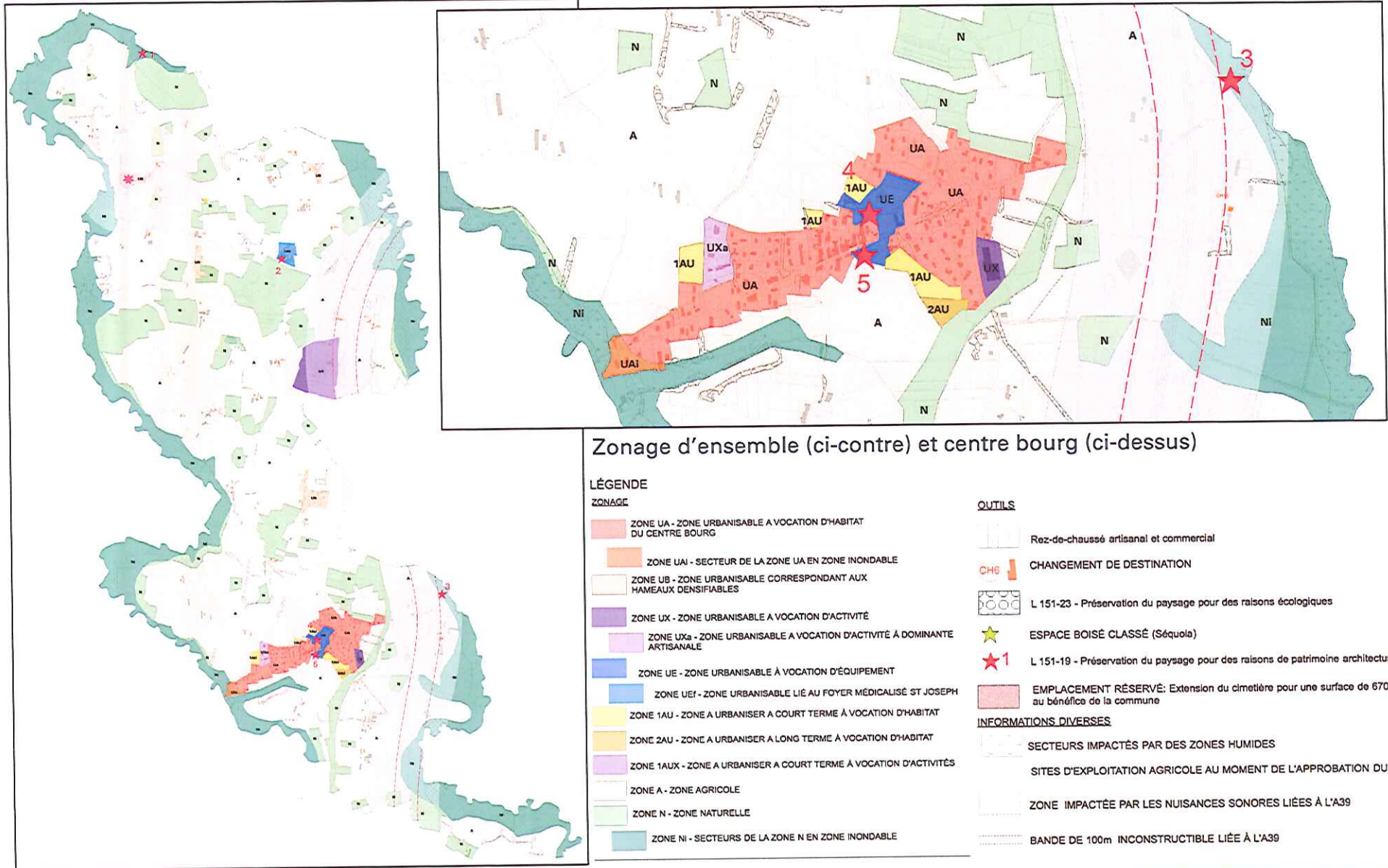


LE ZONAGE GLOBAL



ZONAGE DE LA COMMUNE



Zonage d'ensemble (ci-contre) et centre bourg (ci-dessus)

LÉGENDE

ZONAGE

- ZONE UA - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'HABITAT DU CENTRE BOURG
- ZONE UAI - SECTEUR DE LA ZONE UA EN ZONE INONDABLE
- ZONE UB - ZONE URBANISABLE CORRESPONDANT AUX HAMEAUX DENSIFIABLES
- ZONE UX - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'ACTIVITÉ
- ZONE UXa - ZONE URBANISABLE A VOCATION D'ACTIVITÉ À DOMINANTE ARTISANALE
- ZONE UE - ZONE URBANISABLE À VOCATION D'ÉQUIPEMENT
- ZONE UE1 - ZONE URBANISABLE LIÉ AU FOYER MÉDICALISÉ ST JOSEPH
- ZONE 1AU - ZONE A URBANISER A COURT TERME À VOCATION D'HABITAT
- ZONE 2AU - ZONE A URBANISER A LONG TERME À VOCATION D'HABITAT
- ZONE 1AUX - ZONE A URBANISER A COURT TERME À VOCATION D'ACTIVITÉS
- ZONE A - ZONE AGRICOLE
- ZONE N - ZONE NATURELLE
- ZONE NI - SECTEURS DE LA ZONE N EN ZONE INONDABLE

OUTILS

- Rez-de-chaussé artisanal et commercial
- CHG CHANGEMENT DE DESTINATION
- L 151-23 - Préservation du paysage pour des raisons écologiques
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (Séquoia)
- L 151-19 - Préservation du paysage pour des raisons de patrimoine architectural
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ: Extension du cimetière pour une surface de 670 m² au bénéfice de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

- SECTEURS IMPACTÉS PAR DES ZONES HUMIDES
- SITES D'EXPLOITATION AGRICOLE AU MOMENT DE L'APPROBATION DU PLU
- ZONE IMPACTÉE PAR LES NUISANCES SONORES LIÉES À L'A39
- BANDE DE 100m INCONSTRUCTIBLE LIÉE À L'A39

